



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier
de presse

10 juillet 2023

PLAN NATIONAL
POUR **L'ÉGALITÉ,**
CONTRE LA HAINE
ET LES DISCRIMINATIONS
ANTI-LGBT+
(2023-2026)

A decorative graphic consisting of several overlapping, wavy bands of color in the rainbow spectrum (red, orange, yellow, green, blue, purple) that curves from the bottom left towards the top right of the page.

Il y a quarante ans, l'homosexualité était dépénalisée. Il y a dix ans, la France ouvrait le mariage et l'adoption aux couples de même sexe.

Sous l'impulsion du Président de la République, depuis 2017, notre pays a fait des progrès considérables en faveur de l'égalité des droits : PMA pour toutes, ouverture du don du sang aux hommes homosexuels, interdiction des thérapies de conversion.

Mais pourtant, depuis 2016, les actes anti-LGBT+ enregistrés sont en augmentation de 129%. **Force est de constater que la haine persiste, souvent accompagnée d'un sentiment d'impunité insupportable auquel il faut mettre fin.**

Derrière cette augmentation d'actes anti-LGBT+, il y a autant d'insultes, de discriminations, d'humiliations, d'agressions physiques. Il nous faut regarder la réalité des LGBTphobies en face. Il n'est pas tolérable que dans notre pays des femmes et des hommes puissent être marginalisés, exclus, empêchés, raillés, violentés en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Comme il n'est pas tolérable que des jeunes adolescents ressentent un sentiment de honte, de solitude, voire de peur à la découverte de leur sexualité.



Notre action ne doit jamais faiblir. Avec ce plan d'action, elle s'intensifie.

Dans la continuité de notre politique depuis 2017, un changement en profondeur des mentalités doit s'opérer dans toutes les strates de notre société. Nous continuons à former les forces de l'ordre, agents publics, professeurs, bénévoles et salariés d'associations, encadrants de colonies de vacances, étudiants et professionnels de santé, étudiants en établissement sous tutelle du ministère de la Culture, **afin de mieux identifier, mieux prévenir et mieux traiter les actes de haine anti-LGBT+.**

Pour lutter contre la haine, nous devons d'abord faire appliquer le droit. Une implacable machine judiciaire doit être actionnée et les sanctions doivent être renforcées. Les forces de l'ordre seront mieux formées afin d'être outillées pour qualifier les faits dès le dépôt de plainte. **Nous mettrons fin à l'impunité des supporteurs qui profèrent des propos homophobes en prononçant une peine complémentaire d'exclusion des stades, par principe, à l'encontre des auteurs condamnés pour incitation à la haine anti-LGBT+.**

Enfin, nous devons prendre en compte la diversité des réalités locales pour appréhender notre politique de lutte contre la haine anti-LGBT+ à l'aune des spécificités de nos différents territoires. **Dans la continuité des annonces de la Première ministre le 4 août 2022, nous renforçons et pérennisons le soutien aux centres d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBT+ en allouant un fonds exceptionnel de dix millions d'euros et nous ouvrirons dix nouveaux centres d'ici 2027 pour atteindre l'objectif de deux centres par région.** Ces lieux de proximité sont essentiels. Tout le territoire hexagonal et ultra-marin doit en être pourvu.

Le combat pour la liberté d'être soi ne devrait pas être pavé d'autant de discriminations, d'humiliations et de violences. Il ne devrait jamais être question de haine quand il s'agit d'amour et de liberté.

Avec ce plan d'action, **nous voulons améliorer concrètement le quotidien de millions de Françaises et Français, de ces familles, de ces jeunes.**

Des changements structurels sont possibles. **Nous continuerons à agir sans relâche. Nous continuerons à faire évoluer les mentalités et à éveiller les consciences.**

**Isabelle LONVIS-ROME,
ministre déléguée auprès de la Première ministre,
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes,
de la Diversité et de l'Égalité des chances**

SOMMAIRE

BILAN	6
MÉTHODOLOGIE	7
UN PLAN EN 5 AXES	8
LES MESURES PHARES	9
CHIFFRES CLÉS18

BILAN DU GOUVERNEMENT

Depuis 2017, sous l'impulsion du Président de la République, de nombreuses avancées concrètes pour l'égalité et les droits des personnes LGBT+ ont eu lieu.

La loi du 2 août 2021 a permis d'**ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes**. Au 31 décembre 2022, 12 000 femmes avaient déjà pu consulter un médecin pour commencer un parcours de PMA avec donneur et près de 500 naissances permises.

La prescription de la PrEp (Prophylaxie pré-exposition), **traitement préventif contre le VIH a été ouverte aux médecins généralistes** en juin 2021 afin de favoriser l'accès aux soins.

En août 2022, **les conditions du don du sang ont été élargies** afin de l'ouvrir aux hommes homosexuels pour supprimer une différence de traitement.

La loi du 31 janvier 2022 a **interdit les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne**, aussi appelées « thérapies de conversion ».

L'accès aux crédits pour les personnes séropositives a été amélioré avec la suppression du questionnaire de santé.

Le 4 août 2022, à l'occasion des 40 ans de la loi dépénalisant l'homosexualité, la Première ministre a annoncé l'octroi d'une **subvention exceptionnelle de trois millions d'euros aux centres LGBT+ pour soutenir les lieux déjà existant et en créer de nouveaux**.

Enfin, **un ambassadeur aux droits des personnes LGBT+**, placé sous l'autorité de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a été nommé par le Président de la République afin de porter la parole de la France à l'étranger, notamment pour défendre la dépénalisation universelle de l'homosexualité.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU PLAN

La lutte contre les haines et contre les discriminations est une politique prioritaire du Gouvernement.

Ce Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ s'inscrit dans cette volonté politique forte de déployer des actions concrètes et ambitieuses pour éradiquer le fléau de la haine et donc de la violence.

Ce plan est le fruit d'un long travail de co-construction ayant impliqué plus d'une centaine de partenaires : associations nationales et locales, centres LGBT+, différents ministères, entreprises, institutions indépendantes (Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Défenseur des droits, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique).

Ils ont été consultés dans le cadre d'une **concertation numérique**, puis pendant un **séminaire de travail** présidé par la ministre Isabelle LONVIS-ROME et enfin lors d'**ateliers territoriaux** à Orléans, Nancy et La Réunion afin de répondre le plus précisément aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Lors de ces travaux de construction du plan, plus de 300 mesures ont été proposées par les associations, témoignant d'une **mobilisation inédite des acteurs de terrain** pour investir tous les champs du quotidien d'une personne LGBT+.

Enfin, les **entreprises signataires** de la charte d'engagement en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde du travail de l'association « **L'Autre Cercle** » ont été auditionnées pour répertorier les difficultés rencontrées par les employeurs sur ces sujets de ressources humaines.

UN PLAN EN 5 AXES

1 | **NOMMER la réalité**
des LGBTphobies

2 | Mieux **MESURER**
ces actes

3 | **GARANTIR** l'accès
et l'effectivité **des droits**

4 | **SANCTIONNER** les **auteurs**
et les **actes** LGBTphobes

5 | **DÉVELOPPER** notre **stratégie**
européenne et **internationale**

1. 10 millions d'euros alloués pour renforcer et pérenniser le soutien aux centres LGBT+

| Pourquoi ?

- Permettre un accueil des personnes LGBT+ partout sur le territoire, en Hexagone et en Outre-mer
- Accompagner le fonctionnement des centres

| Comment ?

- En annonçant la pérennisation d'un fonds exceptionnel de 10 millions d'euros

| Mise en œuvre

- 2022-2026

2. Co-financer l'ouverture de 10 nouveaux centres d'accueil et d'accompagnement des personnes LGBT+

| Pourquoi ?

- Couvrir tout le territoire hexagonal et ultra-marin

| Comment ?

- En atteignant l'objectif de 2 centres par région
- En ouvrant 10 nouveaux centres d'ici 2027

3. Renforcer la formation initiale et continue des policiers et gendarmes aux enjeux d'inclusion et de lutte contre les actes LGBTphobes

| Pourquoi ?

- Améliorer le recueil et le traitement des plaintes par les forces de l'ordre
- Permettre aux forces de l'ordre de mieux qualifier les faits pour rendre les poursuites plus effectives

| Comment ?

- En formant 100% des policiers et gendarmes d'ici mai 2024
- En mettant en place des référents police et gendarmerie dédiés, en lien avec les associations
- En intégrant à la formation continue une demi-journée de sensibilisation sur les LGBTphobies, l'accompagnement des victimes et les qualifications juridiques spécifiques pour mieux caractériser les faits
- En intégrant à la formation initiale des policiers et gendarmes une session de 2h30 organisée par l'association FLAG!, association interne aux ministères de l'Intérieur et de la Justice
- Doter les forces de l'ordre de tous les outils nécessaires au bon accueil des personnes LGBT+ et au bon traitement de leur parole

| Année de mise en œuvre

- 2024

4. Identifier et répertorier les lieux d'agression LGBTphobes pour y renforcer la protection des personnes et des biens

| Pourquoi ?

- Lutter contre les actes LGBTphobes qui sont en augmentation de 129% entre 2016 et 2022
- Mieux protéger les personnes LGBT+ et les lieux et mieux sécuriser les lieux ayant subi des attaques

| Comment ?

- En demandant aux préfets de réunir l'ensemble des associations et services de l'État, notamment les forces de police et de gendarmerie, afin d'identifier les lieux de dégradations et d'agressions
- En renforçant la sécurité aux abords de ces lieux identifiés, par l'augmentation des patrouilles de sécurité aux lieux et horaires les plus à risque

| Année de mise en oeuvre

- 2024

5. Exclure des stades les auteurs condamnés pour propos incitant à la haine anti-LGBT+

| Pourquoi ?

- Lutter contre le sentiment d'impunité

| Comment ?

- En rendant obligatoire, sauf motivation express contraire, la peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade pour les auteurs de propos discriminatoires ou incitant à la haine lors de manifestations sportives

| Année de mise en oeuvre

- Dès le vote de la loi

6. Mieux lutter contre le harcèlement scolaire à caractère LGBTphobe

| Pourquoi ?

- Mieux identifier, mieux traiter et mieux prévenir le harcèlement à caractère LGBTphobe

| Comment ?

- En enrichissant les ressources du programme pHARe sur la prévention des LGBTphobies afin de mieux former les équipes et les élèves ambassadeurs
- En mettant en place des adultes référents au sein du personnel éducatif de chaque collège et lycée

| Année de mise en œuvre

- 2024

7. Mieux intégrer les problématiques des couples de même sexe dans le cadre des campagnes de sensibilisation sur les violences conjugales

| Pourquoi ?

- Informer sur les dispositifs d'accompagnement et d'écoute des victimes de violences conjugales
- Prévenir les violences conjugales au sein des couples de même sexe

| Comment ?

- En déployant une campagne de communication en lien avec les associations
- En mettant en place un groupe de travail semestriel réunissant des ministères et associations afin de mieux prendre en compte les spécificités liées aux violences conjugales dans les couples de même sexe

| Année de mise en œuvre

- 2024

8. Former les agents publics, professionnels et bénévoles associatifs aux enjeux d'inclusion et de lutte contre la haine anti-LGBT+

| Pourquoi ?

- Mieux identifier, mieux traiter et mieux prévenir les actes LGBTphobes
- Permettre aux agents publics, professionnels et bénévoles associatifs de mieux répondre aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leur fonction

| Comment ?

- En incluant des contenus sur les LGBTphobies dans la formation « Valeurs de la République et laïcité » dispensée aux agents publics, professionnels et bénévoles associatifs

| Année de mise en œuvre

- 2024

9. Former les animateurs encadrant des colonies de vacances et centres de loisirs à la lutte contre les LGBTphobies

| Pourquoi ?

- Permettre à tous les encadrants de mieux détecter et mieux traiter les situations de harcèlement à caractère LGBTphobe

| Comment ?

- En intégrant à la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) un module de prévention et de sensibilisation aux enjeux d'inclusion et de lutte contre la haine anti-LGBT+
- En intégrant à la formation continue des encadrants un module de prévention et de sensibilisation

| Année de mise en œuvre

- 2024

10. Former les professionnels de santé aux enjeux d'inclusion et de lutte contre la haine anti-LGBT+

| Pourquoi ?

- Permettre aux futurs professionnels de santé de prendre en considération les spécificités inhérentes aux personnes LGBT+
- S'assurer d'une meilleure formation initiale des professionnels de santé afin de garantir aux patients un meilleur accès au soin

| Comment ?

- En intégrant un module de formation aux enjeux d'inclusion des personnes LGBT+ et de lutte contre la haine anti-LGBT+ aux parcours d'études de santé

| Année de mise en œuvre

- 2025-2026

11. Mieux former les professionnels intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

| Pourquoi ?

- Prendre en compte l'isolement des personnes LGBT+ en situation de handicap
- Mieux accueillir et accompagner les personnes âgées LGBT+

| Comment ?

- En intégrant un module de sensibilisation aux enjeux d'inclusion des personnes LGBT+ et de lutte contre les discriminations aux formations des intervenants en établissements médico-sociaux et en service de gérontologie

| Année de mise en œuvre

- 2025

12. Former les étudiants et les personnels des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture

| Pourquoi ?

- Mieux identifier, mieux traiter et mieux prévenir les actes LGBTphobes des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture

| Comment ?

- En déployant le marché interministériel de formations aux valeurs de la République
- En incitant tous les établissements à rendre ces formations disponibles et accessibles pour l'ensemble de leurs personnels

| Année de mise en œuvre

- 2026

13. Inclure les familles homoparentales dans les formulaires administratifs de l'Éducation nationale

| Pourquoi ?

- Prendre en compte la diversité et la pluralité des familles
- Permettre l'égal accès au droit pour toutes les familles

| Comment ?

- En généralisant l'usage des formulaires inclusifs mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse lesquels permettent d'indiquer pour chaque représentant légal la qualité de celui-ci (père, mère ou tuteur)
- En communiquant l'instruction tous les ans aux chefs d'établissement, directions d'écoles et inspecteurs

| Année de mise en œuvre

- 2023

14. Installer une Maison des fiertés pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

| Pourquoi ?

- Permettre une meilleure représentation et visibilité des athlètes LGBT+
- Sensibiliser le grand public aux valeurs d'inclusion et de respect véhiculées par le sport

| Comment ?

- En finançant l'ouverture de la structure grâce au soutien du Ministère chargé de l'Égalité et du Ministère des Sports

| Année de mise en œuvre

- 2024

15. Créer un fonds dédié à la lutte contre les LGBTphobies à destination des ONG internationales

| Pourquoi ?

- Porter le plaidoyer de la France en faveur de l'égalité des droits
- Protéger les personnes LGBT+ à travers le monde

| Comment ?

- En allouant 2 millions d'euros à ce fonds

| Année de mise en œuvre

- 2023

16. Responsabiliser et accompagner les territoires sous le pilotage des préfets et des procureurs de la République

| Pourquoi ?

- Déployer le Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ au plus près des citoyens et l'adapter aux besoins et spécificités de chaque territoire
- Garantir un accompagnement de toutes les victimes dans l'hexagone et en outre-mer

| Comment ?

- En diffusant une instruction conjointe des ministres chargés de l'Intérieur et de l'Égalité aux préfets visant à rappeler les missions et objectifs des Comités Opérationnels de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH) :
 - › Se réunir au moins deux fois par an, avec l'ensemble des acteurs concernés du département
 - › Mettre en place un plan d'action adapté aux caractéristiques du département, en lien avec les élus locaux
 - › Favoriser l'adaptation des dispositifs au niveau local
 - › En dressant un bilan annuel des actions réalisées, notamment sur la prévention contre toutes les formes de haine

| Année de mise en œuvre

- 2023

CHIFFRES CLÉS

Depuis 2016, les actes « anti-LGBT+ » enregistrés ont fortement augmenté : +129% pour les crimes et délits et +115% pour les contraventions.

Le dépôt de plainte reste néanmoins encore marginal parmi les victimes d'atteintes « anti-LGBT+ » : 20% des victimes de menaces ou violence et seulement 5% des victimes d'injures selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (en moyenne entre 2012 et 2018).

Les crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés touchent majoritairement les jeunes de moins de 30 ans (52%) et les hommes (72%) en 2022. 83% des personnes mises en cause pour ces crimes ou délits sont des hommes.

En 2022, l'association « SOS Homophobie » a reçu 1 506 témoignages via ses dispositifs d'écoute et de soutien aux victimes de LGBTphobie. Ils décrivent 1 195 situations de LGBTphobies en France, soit une hausse de 5% par rapport à 2021.

Viennent ensuite les violences familiales (15%), puis celles commises dans les commerces et services (13%).

64% des témoignages émanent d'hommes homosexuels, 18% de femmes lesbiennes, 14% de personnes trans, 4% de personnes se définissant comme non binaires.

Sources : Ministère de l'Intérieur et SOS Homophobie

SUIVI DU PLAN

Sous l'autorité de la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) s'assurera de la mise en œuvre et du suivi des actions du Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026.

Ce plan fera l'objet d'un suivi semestriel : un comité de suivi, sous l'autorité de la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, associant étroitement les ministères concernés, la société civile et les institutions publiques, sera mis en place pour évaluer le déploiement des mesures du plan, à travers le suivi des indicateurs associés et leur impact sur le quotidien des citoyens.

Le plan sera également évalué à la fin de la période 2023-2026 par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), dans le cadre de son mandat de rapporteur indépendant.

dossier de presse
PLAN NATIONAL
POUR **L'ÉGALITÉ,**
CONTRE LA HAINE
ET LES DISCRIMINATIONS
ANTI-LGBT+
(2023-2026)

A decorative graphic consisting of several overlapping, curved bands of color in a rainbow spectrum (red, orange, yellow, green, blue, purple) that sweep across the bottom right of the text area.